

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE
Le 1^{er} de District pour la paroisse d'Orléans.
No 54,505—Sur Civil de District—Décision E.—E. C. Boose versus ses créanciers—Quo ne cossent les biens du pensionnaire E. C. Boose à son épouse et à ses enfants, et que le pensionnaire soit déclaré être débiteur envers eux, et que l'ordre soit donné de faire exécution sur les biens de l'assassin et de l'assassinat et il est ordonné qu'une réunion des créanciers soit établie soit tenue et convoquée par l'avocat Jaff O. Wanck, notaire et avocat à la barre devant le Tribunal Civil, Cour Building, Rue Commerciale, ville Carondelet, en cette ville, commençant LUNDI 1^{er} d'août de 1897, à 11 heures A. M., dans le bureau de l'avocat, et qu'il soit déclaré que les créanciers, être un syndic, et voter toutes les autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures et actions seront suspendues, et que les biens de l'assassin et de l'assassinat soient vendus, et que B. Brown, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette cause, et que W. C. Faust soit nommé pour représenter l'assassin et l'assassinat, et que W. C. Faust soit nommé pour assister l'avocat B. Brown, Esq., et que W. C. Faust soit nommé comme tenu au prestations du moment prescrit par la loi et demander caution pour la somme de \$500 conditions comme le cas peut l'exiger.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIFF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Propriété Améliorée du Troisième District Formant l'encoignure des rues Espagne et Solidelle, dans l'île borné par les dites rues et les rues Josephine et Mandeville.

Charles H. Crowley vs Firmin Darré.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 54,748—En vente à l'île No 218, bordée par les rues Canal, Gasparin et Solidelle, dans la proche de la paroisse d'Orléans, dans le procès ci-dessous intitulé, il procédera à la vente à l'enchère publique, à 11 heures A. M., le 1^{er} d'août de 1897, à 629 et 631 rue Commerciale, entre les rues Charles et St. Charles, dans le Premier District de cette ville le JEU 1^{er} d'août 1897, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent appartenant à l'Troisième district de cette ville, dans l'île No 218, bordée par les rues Canal, Gasparin et Solidelle et mesurant, plus ou moins, trente deux pieds de face à la rue Espagne et trente deux pieds de face à la rue Solidelle, et de face à la rue Solidelle, le dit lot formant l'encoignure des rues Espagne et Solidelle.

Sai de l'affaire ci-dessus.

Conditions—Courtier.

FRANK MARQUEZ,
Sheriff Civil de la Paroisse d'Orléans,
6 nov—6 12 19 28—dec 3 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Propriété de Valeur et Améliorée du Sixième District.

Sur la rue Camp, entre Joseph et Octavie (l'autre rue étant la rue Chestnut).

Lizzie Fitzpatrick, femme de Mortimer E. Fippie vs Preston M. Hill.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 52,792—En vente à l'île No 218, bordée par les rues Canal, Gasparin et Solidelle, dans l'affaire ci-dessous intitulée, il procéderà à la vente à l'enchère publique, à 11 heures A. M., le 1^{er} d'août de 1897, à 629 et 631 rue Commerciale, entre les rues Charles et St. Charles, dans le premier district de cette ville le JEU 1^{er} d'août 1897, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux CERTAINS lots de TERRE, situés dans le Premier district de cette ville, dans l'île No 218, bordée par les rues CANAL, GASPARIN et SOLIDELLE, et mesurant, plus ou moins, trente deux pieds de face à la rue Espagne et trente deux pieds de face à la rue Solidelle.

La vente sera faite par le juge de paix, nommé pour assurer la vente et l'adjudication aux bateaux et aux personnes qui auront acheté les clames d'assurance.

Le juge de paix devra faire une estimation de la valeur et déterminer la somme à verser.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Le manuscrit couronné sera publié dans le journal de l'athénée.

La présentation de la médaille se fera dans une séance publique. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une littérature et artistique.

Le note de l'athénée sur la laurette sera proclamé après la lecture du manuscrit qui aura obtenu le prix.

Les devises concurrentes à qui des mentions honorables seront offertes, seront lues devant le public.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui sera connu être en devoir sera mis hors de concours.

Toute personne qui aura obtenu la médaille, ne pourra plus concourir.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,

BUS. BOUREY,
P. O. Box 725.

Les avocats trouveront utile à consulter la liste ci-dessous des jours où sont appelsables (returnnables) à la Cour Suprême, les affaires des diverses paroisses de l'Etat:

Acadia, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

Ancien, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Assomption, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Avoyelles, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

Baton Rouge, Est, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Baton Rouge, Ouest, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

Bissoe, les seconds lundis de mai et de décembre.

Caledonia, les seconds lundis de mai et de décembre.

Cameron, les seconds lundis de mai et de décembre.

Campagne, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

Carré, les seconds lundis de mai et de décembre.

Catahoula, les seconds lundis de mai et de décembre.

Clairborne, les seconds lundis de mai et de décembre.

Concordia, les seconds lundis de mai et de décembre.

DéSoto, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

Feliciana, Est, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Feliciana, Ouest, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Franklin, les seconds lundis de mai et de décembre.

Grenade, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

Iberia, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Vermilion, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

Vernon, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

Washington, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Webster, les seconds lundis de mai et de décembre.

Winn, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

Ouchita, seconds lundis de mai et d'août.

Orleans, premiers et troisièmes lundis du mois.

Plaquemines, premiers et troisièmes lundis du mois.

Poitevieu, seconda lundis de janvier, d'avril et de novembre.

Rapide, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

Red River, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

Rochester, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

St. Bernard, les premiers et troisièmes lundis du mois.

St. Charles, les troisièmes lundis de janvier.

St. Helene, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

St. Jean-Baptiste, les troisièmes lundis de janvier.

St. James, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

St. Landry, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

St. Martin, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

St. Michel, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

St. Tammany, les premiers et troisièmes lundis de janvier.

St. Helena, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

St. John, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

St. John, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

St. John, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

St. John, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

St. John, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

St. John, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

St. John, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

St. John, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

St. John, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

St. John, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

St. John, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

St. John, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

St. John, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

St. John, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

St. John, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

St. John, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

St. John, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

St. John, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

St. John, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

St. John, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

St. John, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

St. John, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

St. John, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

St. John, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

St. John, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

St. John, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

St. John, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

St. John, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

St. John, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

St. John, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

St. John, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

St. John, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

St. John, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

St. John, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

St. John, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

St. John, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

St. John, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

St. John, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

St. John, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

St. John, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

St. John, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

St. John, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

St. John, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

St. John, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

St. John, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

St. John, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

St. John, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

St. John, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

St. John, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

St. John, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

St. John, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

St. John, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

St. John, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.